

MARKET SNAPSHOT REPORT: N°2

De: ABIDJAN / COTE D'IVOIRE

25 Décembre 2018



Représentation Commerciale Tunisienne

Najoua RIFFI GHARBI, Chef du Bureau d'Abidjan

Plateau Immeuble NABIL - 2^{ème} étage - App.
202 N - 01 BP 6586 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire
Tél : +225 45 83 29 14
Email : tunisiaexport.abidjan@aviso.ci

Les nouvelles réformes d'amélioration de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire pour booster l'investissement

L'investissement en Côte d'Ivoire réalité et défi

La Côte d'Ivoire a connu une amélioration dans le classement Doing Business 2019, passant de la **177^{ème}** place en 2013 à la **122^{ème}** à **mi 2018** soit une variation de **+55**. Ce saut qualitatif fait aujourd'hui de la Côte d'Ivoire le **5^{ème}** pays le plus attractif sur le continent africain et le **top 10** des pays les plus réformateurs au monde.

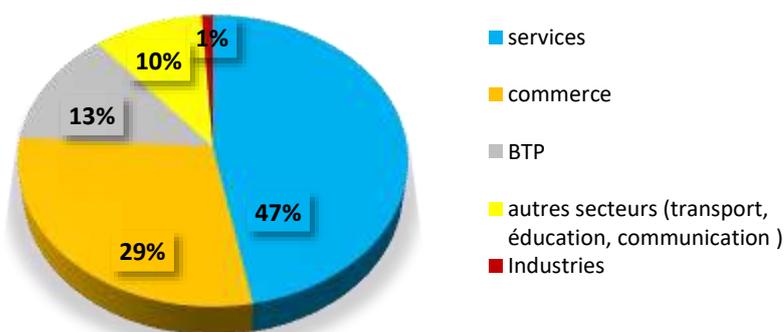
Ce classement est la résultante de l'ensemble de réformes engagées par la Côte d'Ivoire et plus particulièrement dans le domaine de du Climat des affaires. L'amélioration continue du climat des affaires a instauré la confiance ; des investisseurs nationaux et internationaux, ce qui se traduit par la création de **7423** sociétés de janvier à juin 2018 contre 6267 de janvier à juin 2017. Le volume des investissements privés en Côte d'Ivoire à mi-parcours de l'année 2018 s'élève à **535.86 millions d'euros** soit une évolution de **76 %** comparée à cette même période de l'année 2017.

La répartition de ces entreprises créées au premier semestre 2018 reste inégale entre les différents secteurs d'activité économique.

Le graphique illustre la forte attractivité des entreprises par les secteurs des services et de commerce qui représentent 76% de l'ensemble des entreprises créées.

«C'est une année de records pour l'Afrique subsaharienne. La vive accélération des réformes l'an dernier et sur plusieurs années est la preuve de la puissante dynamique de changement à l'œuvre dans la région. Un environnement des affaires efficace, qui permet aux entreprises privées de prospérer, est essentiel à la création d'emplois et à la croissance » : **Santiago Croci Downes, responsable du projet Doing Business.**

Répartition sectorielle des entreprises créés



La répartition et la dynamique territoriale des investissements montrent que sur le volume d'investissements de **535.096 millions d'euros** agréés au guichet unique du Centre de promotion des investissements de Côte d'Ivoire sur la période de janvier à juin 2018, seules quelque **3 régions**, en dehors du district autonome d'Abidjan, sont susceptibles de bénéficier de plus de **15.24 millions d'euros** (de ce volume d'investissements). Pour des régions comme San Pedro, le Haut-Sassandra, le Tonpki, le Kabadougou, l'Iffou, la Bagoué, la part des 535.096 millions d'euros qui y sera affectée varie entre **1.5 et 15 millions d'euros soit un taux qui oscille entre 0.2% et 2.8%**.

Ainsi, la croissance inclusive et la diversification de l'économie, leitmotiv des autorités ivoiriennes restent toujours des défis importants. La réalisation des priorités tracées par le programme national de développement (le PND) pour une Côte d'Ivoire émergente à l'an 2020 nécessite encore la mise en œuvre de nouvelles réformes et de nouveaux mécanismes de facilitation et d'incitation aux investissements.

Les nouvelles réformes :

1. Le nouveau code d'investissement : La Côte d'Ivoire s'est dotée, d'un nouveau code des investissements établi par **ORDONNANCE n° 2018-646 du 1^{er} août 2018** publiée dans le journal officiel de la Côte d'Ivoire du **31 octobre 2018**.

Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la promotion de l'investissement privé Emmanuel Esmel Essis a annoncé que le code des investissements a été révisé pour l'ajuster et l'adapter aux nouvelles données de l'économie, notamment aux perspectives de croissance durable et inclusive. Les prérogatives est de répondre à 3 exigences essentielles, à savoir optimiser la dépense fiscale, cibler les secteurs et donner de la valeur au contenu local.

Le code des investissements réformé met l'accent sur le développement de l'investissement privé national, et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises.

Les principales innovations :

- L'identification des secteurs prioritaires : tels que l'agriculture, l'agro-industrie, la santé et l'hôtellerie ;
- Des avantages pour investir sur tout le territoire en fonction des crédits d'impôts pouvant aller jusqu'à 75% voire plus, des investissements réalisés ;
- Ce dispositif accorde en outre une place prépondérante pour les petites et moyennes entreprises (En Côte d'Ivoire, une PME se définit comme une entreprise qui emploie moins de 200 employés permanents et qui réalise un chiffre d'affaires inférieur à 1.5 millions d'euros).

« Le nouveau code des investissements a une particularité. C'est qu'elle classe désormais les secteurs d'activités en secteurs prioritaires et en secteurs non prioritaires. Nous avons un code d'investissement qui est plus attractif et qui donne l'occasion à l'Ivoirien d'entreprendre en sérénité et avoir une rentabilité assurée de son investissement » : Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la promotion de l'investissement privé Emmanuel Esmel Essis.

2. Le lancement du portail unique des services de l'investissement : www.225invest.ci

Encore une réforme qui vient révolutionner l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire et qui s'inscrit dans la dynamique de dématérialisation des services administratifs ; le lancement du portail www.225invest.ci.

Le portail unique des services de l'investisseur « www.225invest.ci » est piloté par le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire, qui est chargé entre autre de coordonner le programme des réformes de l'amélioration de l'environnement des affaires. Le portail, www.225invest.ci est un outil dynamique qui sera à terme le seul point d'interaction entre les investisseurs locaux et internationaux et l'administration ivoirienne.

« Cette plateforme des services à l'investisseur est un gage de transparence et d'efficacité dans la délivrance du service public et constitue une réforme prioritaire pour l'accélération des changements structurels et sectoriels en vue d'améliorer les performances économiques » : Adama Koné le ministre ivoirien de l'Economie et des

Sources : www.gouv.ci - Banque mondiale - Bilan des activités du centre de promotion des investissements de Côte d'Ivoire.

N'hésitez pas à contacter votre Bureau Tunisia export Côte d'Ivoire pour plus d'informations et / ou l'assistance